

ARRETE MUNICIPAL

N°174-2024

Arrêté du 03 OCTOBRE 2024

Objet : Réglementation de la circulation au droit du n°75 rue Adamas –sondages en vue d'un remplacement d'une conduite d'assainissement

Le Maire de la Commune de MONTROND-LES-BAINS (Loire)

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, articles L 2212-1 et L 2212-2,

Vu le Code de la Route, 1ère et 2ème parties notamment les articles 225,

Vu le décret n° 58-1217 et l'ordonnance n° 58-1216 du 15 décembre 1958 relatifs à la réglementation de la circulation,

Vu la demande de l'entreprise SIC INFRA

Considérant qu'il importe de prendre toutes les dispositions nécessaires en vue d'éviter les accidents susceptibles de se produire lors des sondages en vue d'un remplacement d'une conduite d'assainissement

ARRETE

Article 1 :

En raison des travaux précités au droit du n°75 rue Adamas, **le stationnement de tous les véhicules sera interdit au droit des travaux du mardi 14 octobre 2024 à 8 h au mercredi 15 octobre 2024 à 17 h**

Article 2 :

La signalisation de cette réglementation provisoire sera mise en place par l'entreprise SIC INFRA et l'arrêté sera affiché 24 h à l'avance sur le lieu où se déroulent les travaux.

Article 3:

Les contrevenants au présent arrêté seront poursuivis conformément aux lois en vigueur.

Article 4 :

Les services de Gendarmerie ainsi que le service de Police Municipale seront chargés de l'exécution du présent arrêté.

Article 5 :

Le présent arrêté sera affiché en mairie et adressé à :

- M. le Directeur Général des Services de la commune
- M. le Commandant de la Brigade de Gendarmerie
- Le service de Police Municipale
- SIC INFRA
- SIVAP

chargés, chacun en ce qui le concerne, d'en assurer l'exécution

Le Maire de Montrond les Bains,

Serge PERCET

